

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 87 (1951)

Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: Vaud : *Le problème de la gymnastique dans les classes à trois degrés.* — Aux présidents de sections. — Conférence Sauvain. — Mûrs pour le cocotier à 40 ans... — Postes au concours. — Association des maîtres primaires-supérieurs. — Société vaudoise des maîtresses ménagères. — Nécrologie : † A. Lagnaz. — Genève : U. I. G. M. : Assemblée générale du 9 mai. — Société genevoise de T. M. et de R. S. — Neuchâtel : Convocation. — Projet de révision des statuts S. P. N. — Mise au concours. — Nouvelles des sections. — Jura bernois : Assemblée des délégués de la S. I. B. — Fidélité. — Cours de la Société jurassienne de T. M. — Communiqué : Croix-Rouge de la jeunesse. — L'avenir professionnel des infirmes. — Echange.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: L'école suisse d'Alexandrie. — J. Cl. Eberhard : *Le problème de la liberté de l'enfant.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

LE PROBLÈME DE LA GYMNASTIQUE DANS LES CLASSES A TROIS DEGRÉS

Les instituteurs et institutrices de tout le canton, titulaires de classes à trois degrés, ont été invités par le Département de l'instruction publique à participer à un cours de gymnastique de deux jours. Ce cours a commencé à Payerne les 1er et 2 mai pour les 3 districts de la Basse-Broye. Il se terminera à Yverdon les 1er et 2 juin après avoir eu lieu à Oron, Aigle, Renens, Morges, Nyon et Cossonay. Il est obligatoire pour tous les membres du corps enseignant à trois degrés, exception faite des collègues ayant atteint 50 ans ou ayant déjà participé à un cours semblable en 1950.

Ces réunions n'ont pas pour but la réalisation de performances autant spectaculaires qu'inutiles, mais, suivant la circulaire officielle, « un essai de mise au point d'un programme d'enseignement dans les classes à trois degrés ». Et ce but, M. Louis Perrochon, inspecteur cantonal, qui dirige ces cours, l'atteint pleinement, secondé utilement par notre collègue David Blanchet, maître de gym à Lausanne. Compte tenu de certaines difficultés d'organisation inhérentes à la classe à trois degrés, qui sont proprement insurmontables, la démonstration absolue nous fut donnée qu'il est parfaitement possible de réaliser un programme d'enseignement complet destiné aux élèves de 7 à 16 ans où chacun, selon son âge, trouve profit.

Un excellent esprit ne cessa de régner dans le cours que nous avons suivi. Les moniteurs n'ont pas perdu de vue qu'ils sont des spécialistes, que l'exercice physique est leur vie même, qu'ils sont au bénéfice d'un entraînement journalier. Ils ont considéré d'un œil indulgent les efforts souvent maladroits, que chacun des participants a accomplis en vue d'atteindre à une petite portion de leur souplesse et de leur endurance. Si le résultat pour quelques-uns en est une bonne et

saine courbature, nous sommes certains que le cahier où d'abondantes idées ont été notées, où de nombreux exercices ont été dépouillés de leur apparence barbare ou hermétique, où des leçons-types ont été réalisées en commun, ne sera pas versé dans le carton aux oubliés.

M. Perrochon se défend d'être un apôtre exclusif du muscle mais si, comme il l'a excellemment déclaré en fin de cours, il a réussi à ranimer la flamme, à remettre de l'enthousiasme et de la joie dans un enseignement dont l'ennui ou le découragement ont rapidement raison, le but sera atteint et, apparemment, il l'est¹.

Un regret cependant : le remplacement obligatoire des heures consacrées à ces cours. L'enseignement de la gymnastique ne serait-il pas placé sur un piédestal aussi élevé que celui de l'histoire ou de la composition ? On peut se le demander ! Nous pensons, quant à nous, qu'il ne peut y avoir de branches mineures et de branches majeures et que toutes les disciplines doivent concourir à l'éducation à un degré égal.

M. M.

AUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Modification des statuts S. P. V.

Lors de l'Assemblée des délégués du 28 janvier 1951, la section de Moudon demandait une modification de l'art. 27 de nos statuts. La nouvelle rédaction serait :

« Les membres d'un même district sont groupés en une ou plusieurs sections qui s'organisent à leur gré et se réunissent quand et où elles le désirent. Toutefois, pour des raisons géographiques, de communications ou transport, un membre peut faire partie de la section d'un district voisin. »

La commission désignée pour examiner cette modification est arrivée aux conclusions suivantes :

1. Abandon de la proposition ci-dessus.
2. Renvoi aux sections pour une étude plus approfondie en tenant compte des vœux suivants :
 - a) maintien du statu quo ;
 - b) possibilité d'admettre un membre dans une autre section après entente entre les comités de sections.

Ces conclusions ayant été admises par l'Assemblée des délégués, les présidents de sections S.P.V. sont priés d'envoyer l'avis de leur section au C. C.

Assurances.

Les présidents voudront demander l'avis des sections au sujet de :

- I. Une assurance obligatoire en cas de maladie et accidents non professionnels.

¹ N'oublions pas cependant que, dans cette discipline surtout, le progrès est conditionné avant tout non seulement par la volonté, mais par la bonne volonté des enseignants.

II. Une assurance complémentaire obligatoire pour les cas d'invalidité et décès prématurés consécutifs à une maladie ou un accident professionnels.

III. Une assurance pour les cas non prévus sous I et II (chômage prolongé par suite de tuberculose, maladies mentales, paralysie infantile, etc.).

Le Comité S.P.V. attend le résultat des délibérations des sections sous forme de rapport ou d'extrait de procès-verbal.

Cinéma éducatif.

Les présidents de sections qui désireraient compléter une séance S.P.V. sont informés que notre collègue R. Pécoud, de Fontaines s. Grandson, membre de l'Off. romand du cinéma éducatif, se mettra très volontiers à leur disposition pour une démonstration de projection fixe et une présentation des plus récents films d'enseignement sonores. Prière de prendre contact avec lui suffisamment à l'avance, ceci pour la location des films. (Tél. 431 92 Fontaines s. Grandson.)

Collègues,

Vous qui désirez doter votre classe d'un matériel d'enseignement visuel moderne, n'hésitez pas à consulter les membres de l'Off. romand du cinéma éducatif avant de réaliser vos désirs. Ils seront à même de vous renseigner au mieux pour une utilisation judicieuse de votre précieux capital.

M. C.

CONFÉRENCE SAUVAIN

Les sections S.P.V. d'Oron et de Moudon organisent leur séance de printemps en commun, à **Moudon** (Aub. de la Douane), le **mercredi 23 mai** prochain.

A 14 h. 30, M. Edg. Sauvain, instituteur à Bienne, parlera de l'acheminement vers des « Voies nouvelles », de ses expériences et des résultats acquis. Son exposé, illustré par deux films et une modeste exposition de travaux réalisés à Cormoret, puis à Bienne, sera suivi d'un entretien.

Les collègues d'autres districts seront accueillis avec joie.

R. B.

MURS POUR LE COCOTIER A 40 ANS...

Les autorités d'une importante ville de notre canton ont mis récemment au concours plusieurs postes d'instituteurs. Par une lettre adressée aux candidats âgés de plus de 40 ans, on les informe séchement que leur candidature ne sera pas prise en considération à cause de leur âge.

La décision de ces autorités, toute légale qu'elle soit, est inique : elle tend à dévaluer le travail de l'homme d'âge mûr, à rejeter au rebut celui qui, en fait et dans notre métier plus qu'ailleurs, est en pleine possession de ses moyens ; elle est de nature à susciter l'imitation en d'autres communes et à empêcher ainsi définitivement des maîtres

parfois excellents à obtenir une mutation. Or, paradoxe : par qui cette décision est-elle prise ? Par des dames (quelques vieilles « demoiselles » aussi) et des messieurs qui, toutes et tous, ont non seulement largement dépassé la quarantaine, mais atteint parfois un âge... certain. Probablement, juge-t-on dans ce cénacle, à la mesure de ses forces !

Ainsi : lorsqu'il s'agit d'un conseiller fédéral, un sexagénaire valaisan fait l'affaire ; s'il faut un inspecteur scolaire ou un directeur d'écoles dans cette même ville, on appelle de respectables quinquagénaires. Mais pour un instituteur, halte ! Limite : 40. Cela — et autre chose aussi — rappelle les écritœux que l'on voit dans certaines localités : « Limite de vitesse : 40 km. ». Vous pouvez rouler à 45, 50 à l'heure sous l'œil du policier local : si votre tête lui revient, il ne vous dressera pas contravention. De même, il s'avère que quelques privilégiés ayant doublé le cap des 40 ans ont passé entre les mailles du filet tendu dans cette ville par les « bonzes » hostiles aux quadragénaires !

Autre chose : ces mêmes autorités nomment leur corps enseignant à la suite d'examens devenus légendaires. Ces épreuves consistent en deux leçons de dix minutes données par les candidats devant une poignée d'élèves-cobayes et une poignée de membres de la commission scolaire dont certains — des membres et non des élèves ! — n'ont même pas la politesse de suivre la leçon et lisent paisiblement la « Tribune ». Serait-ce que les jeux sont faits ? Nous serions tentés d'en voir la preuve dans cette lettre — que nous avons eue entre les mains — adressée par les autorités en cause à l'un de ses instituteurs qui avait épousé une institutrice pratiquant dans une autre localité. Le couple souhaitait sa réunion dans l'un ou l'autre endroit et l'on proposa alors un poste à Madame en lui écrivant qu'elle aurait à subir « un examen bien entendu de pure forme ». Examen-comédie donc, en certains cas.

Du reste, si l'on avait réellement pour objectif une sélection par l'examen, on procéderait de façon que ces épreuves n'aient pas l'air d'une farce : les candidats, anonymes, pourvus simplement d'un numéro, donneraient leurs leçons qui seraient appréciées alors en toute objectivité. On ne verrait pas ce fait survenu l'an dernier d'un instituteur obtenant 4 1/2 sur 10 à ces célèbres examens, mais étant cependant reconnu excellent et élu peu après par les autorités d'une autre ville importante après une sévère sélection ! Qu'auraient fait les seconde autorités si elles avaient appris les appréciations portées par les premières sur le candidat qui se présentait à elles ?

Non : un journaliste, une avocate, un ceci, une cela, si calés soient-ils, n'ont pas compétence pour juger en 10 minutes de la valeur d'un maître. De tels examens sont simplement prétextes à toutes les cuisines ; s'y soumettre c'est s'abaisser. Je sais bien qu'il faut vivre, et que, après tout, la fin justifie les moyens, et Paris vaut bien une messe...

Merci donc aux autorités en question pour leur appréciation de la valeur du pédagogue de 40 ans ; souhaitons-leur d'être, à leur tour, soumises un jour ou l'autre à l'épreuve du cocotier qu'elles nous imposent un peu prématurément et avec une si discourtoise désinvolture !

Un alerte quadragénaire.

POSTES AU CONCOURS

Délai : 26 mai.

Institutrice primaire : **Le Chenit** (Le Brassus).

Maîtresse d'école semi-enfantine : **Le Chenit** (Le Sentier).

Maîtresse de coupe et confection : **St-Prex**.

Délai : 30 mai.

Institutrice primaire : **Chavornay**.

Maîtresse de travaux à l'aiguille : **Chavannes** p. Renens.

ASSOCIATION DES MAITRES PRIMAIRE-SUPÉRIEURS

Assemblée ordinaire de printemps le samedi 2 juin, à 14 h. 30, au Café Vaudois.

Ordre du jour : 1. Procès-verbal. 2. Epreuves d'examen 1951. 3. Propositions individuelles.

La séance sera ouverte par une conférence de M. G.-A. Chevalaz, maître d'histoire contemporaine à l'Ecole de Commerce, sur : « L'enseignement de l'histoire et les problèmes de notre temps ».

Tous les collègues que ce sujet intéresse sont cordialement invités (non-membres de l'Association compris, bien entendu).

Le Comité.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES MAITRESSES MENAGÈRES

Le comité rappelle à ses membres **l'assemblée officielle du 6 juin**, au Sentier, et les informe que l'itinéraire du voyage en autocar est inversé (l'aller se fera par Mont-la-Ville, le retour par la Cure).

Retour prévu vers 19 heures. Prière de s'inscrire au plus tôt.

NÉCROLOGIE

† **Alfred Lagnaz.** C'est avec stupeur et tristesse que le corps enseignant a appris le brusque départ d'Alfred Lagnaz, des suites d'un accident. De santé délicate, et pourtant c'était un fort, il dut prendre sa retraite en 1947. Il n'en resta pas moins dans le mouvement, attaché à la corporation par toutes les fibres de son cœur. Fils d'éducateurs, il fut très tôt en contact avec nos joies et nos peines qu'il a toujours si bien comprises et partagées.

Malgré un air frondeur, c'était un bûcheur ouvrant largement les fenêtres de sa classe aux choses nouvelles tout en vénérant celles du passé. Profondément attaché aux enfants, qui le lui rendaient bien, il les préparait à la vie avec une conscience très nette de ses responsabilités et les scrupules du vieil artisan.

Brevet 1912, il fit un remplacement à Bière puis fut nommé à Sédeilles ; en 1932, il s'établit à Morges. Collègue apprécié, il sut créer autour de lui un esprit d'équipe qu'il animait de son dynamisme et de sa contagieuse joie de vivre. Homme corporatif, il joua un grand rôle

dans la S.P.V. Plume alerte, la parole facile, brasseur d'idées, il se donna sans ménagements à la chose publique ; outre l'orientation professionnelle, il s'occupait d'examens de recrues, gardant ainsi le contact avec une jeunesse aussi pétillante que celle qu'il avait dans le cœur.

Ceux qui ont connu son hospitalité, ceux à qui, d'un sourire, il redonna le goût de vivre, ceux qu'il appelait amicalement ses « grands pingouins », ne pourront jamais oublier Alfred Lagnaz. Quel humour délicieux ! quel bon sens et grande franchise ! aussi à l'aise devant un conseiller fédéral que devant un de ses élèves.

Un sillon si large et si droit doit rester à l'honneur de tout le corps enseignant. A Mme Lagnaz, son épouse, va notre respectueuse sympathie, et à toi, cher Alfred, le souvenir de ceux que tu as comblés.

B. J.

GENÈVE

U. I. G. — MESSIEURS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MAI

Notre section a tenu son assemblée de printemps dans un nouveau local, central et spacieux.

Le procès-verbal de la dernière assemblée étant lu et adopté, notre président nous annonce la démission de M. Hermann Faes, nommé dans l'enseignement secondaire, démission acceptée par l'assemblée. Puis **Nussbaum** passe en revue le travail des commissions (géographie — revalorisation — thèses du Congrès de Lausanne). La commission qui a étudié les thèses Ischer a préparé un rapport qui a été envoyé au Département de l'Instruction publique. Une délégation, nommée par le comité, présentera nos conclusions à M. Picot et nous dira bientôt s'il y a concordance de vues entre le chef du département et notre association.

Notre collègue **Roller**, qui a été chargé d'introduire la question des « **épreuves générales en notes scolaires** », nous fait part de ses idées sur la manière de mesurer les résultats des épreuves scolaires et d'en tirer les conclusions utiles.

Au moyen de tableaux fort bien présentés — c'est là l'avis d'un scripteur expert — Roller expose sa méthode d'appréciation qui doit déceler finalement la qualité des écoliers dans chaque discipline et la quantité de résultats suffisants.

Cet intéressant exposé provoque une discussion animée, discussion qui montre le réel souci du corps enseignant primaire de trouver les moyens les plus objectifs et les plus justes pour apprécier le résultat du travail scolaire.

A ce sujet, on fait remarquer que les résultats dépendent surtout du fait que les questions d'épreuves sont plus ou moins judicieusement posées et que, dans ce domaine aussi, il serait désirable qu'une collaboration plus étroite existât entre les organes directeurs de l'enseignement et les instituteurs.

Ad. L.

**SOCIÉTÉ GENEVOISE DE TRAVAIL MANUEL
ET DE RÉFORME SCOLAIRE**
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi 23 mai 1951, à 17 heures, Ecole du Grütli, salle 10

Ordre du jour :

- a) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ;
- b) lecture des rapports du président, du trésorier et des vérificateurs des comptes ; discussion, votation ;
- c) élection du président et des autres membres du comité ;
- d) nomination des vérificateurs des comptes ;
- e) fixation de la cotisation annuelle ;
- f) propositions individuelles.

Notre **Exposition annuelle** aura lieu du **mercredi 23 mai au vendredi 25 mai 1951**, salle 2 de l'école du Grütli. Elle comportera, entre autres, des travaux tirés des cours patronnés par le Département et par notre Société. Une table sera réservée aux travaux faits en classe, avec les moyens du bord. Nous prions tous les collègues qui ont exercé une activité manuelle avec leurs élèves, au cours de l'année, de bien vouloir nous faire parvenir quelques-uns de leurs travaux. Merci d'avance ! (les apporter au local d'exposition, le mardi 22 mai, de 16 h. 30 à 18 h.).

Un stand d'ouvrages et de manuels scolaires édités par la Maison Nathan (représentant à Genève, M. J. Muhlethaler, 31 rue du Nant), complètera l'exposition.

L'imprimerie à l'école. Un groupe d'élèves de la classe de notre collègue A. Grillet fera une démonstration d'impression de textes, à 18 h.

Le Comité.

NEUCHATEL

CONVOCATION

Samedi 26 mai 1951, à Auvernier, au Collège

I. A 14 h. : Assemblée des délégués.

Ordre du jour : Revision des statuts de la S.P.N.

II. A 14 h. 30 : Assemblée générale extraordinaire. Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Adhésion à la V.P.O.D.. (Discussion de la « Résolution » que tous les membres recevront par les présidents de section.)
3. Revision statutaire.
4. Divers.

N.B. — La présence de tous s'impose.

Le Comité Central.

PROJET DE REVISION DES STATUTS DE LA S.P.N.

Art. 6 (2e alinéa). Dès le 1er juillet 1951, l'admission dans la S.P.N. implique, par la signature d'un bulletin individuel, l'adhésion à la section V.P.O.D. de la S.P.N.

Art. 12. Chaque section élit son comité, nomme ses représentants au Comité central et à l'assemblée des délégués. La S.P.N. s'efforcera, pour faciliter son action commune avec la V.P.O.D., d'élire de préférence dans les divers comités des membres à double affiliation.

Les membres non-affiliés à la V.P.O.D. pourront, par contre, être délégués dans les diverses commissions ayant des buts strictement culturels.

Art. 15 (2e phrase). A cet effet, ils leur adressent les bulletins d'adhésion de la S.P.N. et de la V.P.O.D.

Suppression du dernier alinéa, remplacé par :

Pour chaque sociétaire, les comités de section établissent une fiche.

Art. 19. Remplacer le terme « à la Fédération » par : « au Cartel syndical des titulaires de fonctions publiques cantonales ».

Art. 23 (lettre i). Adjonction :

Cette cotisation comprend :

- a) la part due à la caisse cantonale de la S.P.N. ;
- b) la part due à la caisse d'entraide de la S.P.N. ;
- c) la part due à la V.P.O.D. pour les membres à double affiliation.

Pour les membres non affiliés à la V.P.O.D., cette part est versée à la caisse d'entraide de la S.P.N.

Le Comité Central.

MISE AU CONCOURS

La Brévine. Un poste d'institutrice. Délai des inscriptions : 19 mai 1951.

NOUVELLES DES SECTIONS

Val-de-Travers. Dans son assemblée réglementaire annuelle, la section a réélu le Comité qui fonctionnait l'an dernier déjà. En fin de séance, on eut recours à l'érudition bien connue de notre collègue, M. W. Porret, de Travers, qui présenta un jeu mathématique sous ce titre : « Les carrés magiques et eulériens ».

Deux départs : Mlle **May Guye**, de Couvet, s'en va au Brésil pour y installer une école ménagère, tandis que Mlle **Pierrette Baumann**, des Verrières, quitte l'enseignement pour se marier. Nous souhaitons plein succès à la première et beaucoup de bonheur à la seconde.

Le Locle. Le 1er mai, les autorités scolaires et une délégation du Corps enseignant fêtaient les quarante ans d'enseignement d'un de

nos meilleurs collègues, M. **Edouard Favre**. Tour à tour, le vice-président de la Commission scolaire, l'inspecteur, le directeur apportèrent leurs compliments et leurs vœux ; M. M. Robert et Mlle Perrin, au nom de la S.P.L., exprimèrent quelques propos cordiaux et remercièrent M. Favre qui se dévoua sans compter au sein du Comité en qualité de caissier durant une longue période de dix années. M. Favre enseigna d'abord 3 ans aux Petits-Ponts, puis 37 ans au Locle. Partout on sut apprécier ses leçons concrètes et claires, sa manière à la fois ferme et affectueuse de diriger ses élèves. Nous aimons à penser que notre cher collègue, si alerte, pourra consacrer encore quelques années à son enseignement qui a constamment donné un rendement fructueux.

W. G.

JURA BERNOIS

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE LA S.I.B.

Elle est convoquée pour le samedi 26 mai, à 9 heures, à la Salle du Grand Conseil, Hôtel de Ville, à Berne.

A l'ordre du jour figurent les tractanda administratifs ordinaires, les rapports du Comité cantonal, des Commissions pédagogiques et de l'Ecole Bernoise, les comptes, le budget et les cotisations, quelques nominations.

Deux points importants retiendront l'attention des délégués : tout d'abord l'attitude de la SIB à l'égard du projet de nouvelle loi sur l'école primaire et un rapport de M. le Dr Wyss, secrétaire central, sur les questions de traitement.

C'est en particulier pour orienter les délégués jurassiens qu'une séance préparative a lieu aujourd'hui 19 mai à Delémont. Nous extrairons ultérieurement l'essentiel des débats pour nos lecteurs romands.

FIDÉLITÉ

A Buix, M. Louis Simon, instituteur, prend sa retraite après plus de 40 ans d'enseignement, dont 36 à Buix même, son village natal. Une cérémonie de reconnaissance vient d'avoir lieu en son honneur au cours de laquelle les autorités scolaires, municipales et religieuses se plurent à relever les mérites de ce collègue.

Aux Bois, les autorités ont pris congé de Mlle Blanche Huelin, institutrice, qui quitte la carrière après 41 ans et demi. Notre collègue fut aussi fêtée comme il se doit.

A ces deux fidèles pédagogues, nous apportons la gratitude et les vœux de la S.P.J.

A Courtételle, au cours d'une petite cérémonie intime, on a marqué les 25 ans d'enseignement de Mme Joliat-Monnin, titulaire de la classe des petits. Quand on connaît la patience et le dévouement demandés par ces petits d'hommes, on ne peut que remercier également cette collègue et lui souhaiter encore de nombreuses années de travail fécond.

COURS DE LA SOCIÉTÉ JURASSIENNE DE TRAVAIL MANUEL

Il est bon de les annoncer aussi dans l'Éducateur. On en a parlé déjà sans pouvoir donner de détails ; aujourd'hui c'est chose possible. Voici ce qui est prévu :

1. **Cours de construction de reliefs** : du 6 au 11 août, à Biel, sous la direction de M. Stuber. Il sera redonné du 8 au 13 octobre pour les collègues seelandais et jurassiens qui n'ont pas la possibilité de prendre part à celui du mois d'août.
2. **Cours de physique et de construction d'appareils** : donné simultanément à Delémont, du 8 au 13 octobre, par M. Hans Nobs, et à Biel (en langue allemande), sous la direction de M. Kinzl.

Il est à souhaiter que les Jurassiens soient nombreux à s'inscrire à l'un ou à l'autre ; ces cours répondent vraiment à nos désirs souvent exprimés. Nous les rappellerons en temps opportun.

Reber.

COMMUNIQUÉ

CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE

Correspondance interscolaire internationale

But. La correspondance interscolaire internationale de la Croix-Rouge de la Jeunesse est un des moyens par lesquels les jeunes peuvent apprendre à se connaître d'un pays à l'autre. Elle leur permet, d'autre part, de se renseigner mutuellement sur les activités de la Croix-Rouge de la Jeunesse à l'école (entraide, hygiène, secourisme, etc., suivant les pays).

Forme. Cette correspondance se fait sous forme d'Albums. Une lettre est trop individuelle et ne peut pas prétendre, comme l'album, être une œuvre collective réalisée par tout un groupe. Toutefois, des lettres ou cartes postales pourront être utilisées en remerciement de l'envoi d'un album ou comme complément de celui-ci.

Choix du correspondant. Le choix des correspondants est libre parmi les Sociétés nationales membres de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ayant des sections de Croix-Rouge de la Jeunesse (Argentine, Australie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bolivie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, République Dominicaine, Egypte, Equateur, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Grèce, Haïti, Inde, Iran, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Salvador, Siam, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union Sud-Africaine, URSS, Uruguay, Vénézuéla, Yougoslavie). Aucune correspondance interscolaire de la Croix-Rouge de la Jeunesse ne s'effectue directement entre les écoles. **Tous les échanges se font par l'intermédiaire des sociétés nationales de la Croix-Rouge de la Jeunesse.**

Comment réaliser un album. Les albums seront de petites dimensions (40 cm. X 35 cm.), et ne pèseront pas plus de 500 grammes, afin de permettre des échanges plus fréquents et de satisfaire aux règlements postaux universels. Le papier sera de couleur claire. Les feuilles seront soigneusement brochées, l'usage d'anneaux de métal devant être évité. La couverture sera rigide et portera l'emblème de la Croix-Rouge.

Chaque groupe est libre de décider du contenu de chacun des albums qu'il confectionne. Il est toutefois recommandé, lors du premier envoi, de donner une image assez complète sur la vie en Suisse et dans la région qu'habite le groupe.

L'album sera fait de dessins, gravures, photographies, collages et même d'objets divers (timbres, fleurs, échantillons, etc.) Les textes devront être courts en raison des difficultés de traduction.

Chaque album devra être soigneusement daté et contenir l'adresse exacte du groupe sans oublier une lettre amicale de présentation signée par tous ceux qui ont réalisé l'album. Enfin, les correspondants ne devront pas hésiter à poser des questions à leurs amis lointains.

Contenu type d'un album

Géographie : Situation de la Suisse en Europe et dans le monde ; situation du canton dans la Suisse et situation de la ville ou du village dans le canton (cartes).

Histoire : Faits saillants de l'histoire nationale et régionale ; les grands hommes ; organisation politique du pays ; droits et devoirs ; emblèmes national et cantonal, etc.

Milieu naturel : Description des principales régions du pays (montagnes, plaines, vallées, lacs, etc.) et spécialement de celle qu'habite le groupe ; flore et faune, etc.

Travail : Agriculture, élevage, commerce et industrie, artisanat, institutions nationales et internationales ; répartition du travail ; formation professionnelle ; grandes réalisations en Suisse.

Conditions de vie : Population ; notre ville ou village, habitations, urbanisme, logement, hygiène, costume, nourriture, vie de famille, etc.

Art et folklore : Architecture, peinture, musique, langues, religions, coutumes, cérémonies, etc.

Vie à l'école : Organisation scolaire, programmes, horaires, locaux et matériel, activités dans le cadre de la Croix-Rouge de la Jeunesse, etc. ; photographies de l'école et de la classe.

Sports et Jeux : Activités extrascolaires, sociétés, lecture, etc.

Recommandations. Que tout soit du meilleur goût, aussi net et propre que possible ; autrement, l'envoi nuirait à la réputation de toutes les écoles suisses, car, les élèves du groupe qui le recevraient pourraient juger d'après lui le travail des enfants de la Suisse toute entière. Souvenez-vous donc qu'en faisant un album vous prenez la responsabilité de représenter dignement votre pays.

Pour envois et renseignements, écrire à :

CROIX-ROUGE SUISSE DE LA JEUNESSE

Lausanne : 5, rue Centrale

Fribourg : 22, avenue Weck-Reynold

Neuchâtel : 17, rue de l'Hôpital

Sierre

Berne : Taubenstrasse 8 (Secrétariat national)

Genève : 5, rond-point de Plainpalais (Secrétariat romand).

L'AVENIR PROFESSIONNEL DES INFIRMES

Des statistiques ont établi que plus du 80 % des handicapés peuvent être adaptés à un travail et gagner leur vie. Les résultats obtenus à l'Institut d'orientation et de préparation professionnelles de l'Entraide aux Jeunes par le Travail au Repuis, à Grandson, en sont la preuve.

En 1950, cette institution a reçu 89 jeunes gens. Des 45 qui ont quitté l'établissement, 6 ont été placés comme apprentis avec contrat (menuisiers, selliers, ferblantier, boulanger), 2 travaillent dans des fabriques, 5 comme aides chez des artisans, 6 chez des paysans ou des jardiniers, 4 dans l'hôtellerie, 4 dans le commerce, 8 exercent une activité professionnelle à domicile, 4 ont été transférés dans d'autres institutions, 6 seulement étaient inadaptables à un travail quelconque.

A ce propos, il faut préciser qu'il s'agissait en majorité de garçons ayant dépassé l'âge favorable pour une orientation et une formation professionnelles et qu'à l'infirmité physique s'ajoutait parfois une difficulté intellectuelle ou des défauts de caractère.

Il est donc indispensable de s'occuper à temps de l'avenir professionnel des jeunes infirmes et il faut souhaiter que nombreux soient ceux qui bénéficient d'une orientation professionnelle et d'un entraînement spécialisés. Un fonds de pension, alimenté par les dons et les cotisations des amis du Repuis, facilite l'admission des garçons de familles sans ressources.

Pour tous renseignements s'adresser au directeur, M. Maurice Bettex, Le Repuis, Grandson, ou au président, M. J.-H. Graz, rue de Bourg 8, Lausanne.

ECHANGE

Jeune fille de 15 ans demande échange avec jeune Romande si possible dans famille d'instituteur, avec date à convenir, par exemple pendant les vacances (juillet-août ou fin septembre-octobre). Echange pas simultané. Bon allemand. Mme G. Beetschen-Gygax, maîtresse secondaire, Münchenbuchsee (Berne). Tél. 031-7 93 60.

Les filles autant que les garçons sont raves de recevoir « L'Ecolier Romand ». Elles participent nombreuses aux concours. Combien y a-t-il d'abonnées dans votre classe ?

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ECOLE SUISSE D'ALEXANDRIE

Lorsqu'il y a 30 ans exactement, de généreux compatriotes d'Alexandrie offrirent à notre Colonie une véritable « Ecole suisse », ils réalisèrent le vœu exprimé depuis de longues années par tous les parents soucieux de donner à leurs enfants une instruction, une éducation, un esprit suisses. Ces fondateurs, auxquels nous devons notre plus profonde gratitude, ont ainsi permis la création d'un petit « refuge » helvétique sur la terre des Pharaons, une projection de la Patrie lointaine où, malgré le dépaysement et l'ambiance si étranges, régnait et règne encore le plus pur patriotisme.

Tout, en effet, a été orienté vers ce même but ; sous la direction de maîtres suisses, les élèves étudient un programme suisse, dans des manuels suisses. D'autre part, ce qui permet à notre Ecole de conserver — dans une ville terriblement cosmopolite — son caractère authentiquement helvétique, c'est qu'aucun élève totalement étranger ne peut y être admis. Seuls, les enfants étrangers dont la mère était suisse sont autorisés à fréquenter nos cours, mais ils ne représentent qu'une faible minorité tout en se montrant très attachés à notre pays. Cette clause restrictive fut une des conditions imposées par les fondateurs désireux de soustraire nos enfants à certaines influences fâcheuses. Le but que se proposaient ces bienfaiteurs éclairés semble donc avoir été atteint. En effet, nos enfants peuvent recevoir, dès leur plus jeune âge de scolarité, dans un établissement strictement suisse, les premières et plus profondes empreintes du Pays.

Aux 6 classes primaires ouvertes à l'automne de 1921 vinrent s'ajouter par la suite un Jardin d'Enfants d'une part, et 3 classes secondaires d'autre part. Ainsi, un enfant qui suit régulièrement les 10 classes de notre école peut parfaitement poursuivre ses études dans un Gymnase suisse lorsqu'il nous quitte vers l'âge de 15 ans et demi.

Si nous mesurons le chemin parcouru durant ces 30 premières années, nous ne pouvons que nous réjouir des résultats obtenus. Le nombre des élèves est allé en augmentant régulièrement jusqu'à ces dernières années. L'effectif annuel a passé de 29 élèves au début à 60 en moyenne jusqu'à la fin de la guerre. Malheureusement, nous enregistrons depuis 1946 une sensible diminution de nos effectifs qui se maintiennent actuellement à la cinquantaine. Cette régression est due à divers facteurs extérieurs à l'Ecole dont les principaux sont : le retour au Pays de plusieurs compatriotes et de leurs familles, les obstacles de plus en plus grands dressés contre l'immigration de jeunes et nouveaux éléments, et la situation générale toujours plus instable et difficile. Ce vieillissement et cet appauvrissement de notre Colonie n'est pas le moindre souci des dirigeants de l'Ecole, mais nous croyons savoir que ce problème existe dans la plupart des Colonies suisses. Il est une triste conséquence des années terribles que nous avons traversées... et que nous traversons encore, malheureusement.

Notre Ecole a vu passer dans ses classes, au cours de ces 3 décennies, environ 300 élèves. La plupart d'entre eux ont poursuivi leurs études en Suisse avec de brillants résultats. La moyenne se maintient à un niveau satisfaisant et l'Ecole est animée du meilleur esprit. N'y a-t-il pas lieu de se réjouir que ce petit foyer de culture helvétique en plein Delta du Nil soit aussi vivant et vibrant ?

C'est que notre Ecole a toujours rencontré d'aimables bienfaiteurs, de généreux compatriotes qui ont su lui donner des preuves multiples d'intérêt et de dévouement. Durant ces 30 ans, l'Ecole a connu des crises très dures, morales et financières, mais sa chance a été de trouver toujours des maîtres qui aimait leur travail et en avaient la vocation, des maîtres qui se sentaient soutenus par un Comité et une Colonie qui n'ont ménagé ni leurs efforts, ni leur argent pour faire de notre Ecole un véritable et excellent établissement d'instruction suisse.

Certes, si les maîtres ont de la joie à y enseigner, les difficultés ne leur sont point épargnées. A côté des mêmes obstacles qu'ils rencontreraient au Pays, il en est d'autres qui tiennent à la nature même de l'*« école suisse de l'étranger »*, et à l'ambiance particulière dans laquelle vivent nos enfants.

La première et plus grosse difficulté réside dans l'enseignement des langues. Bien que le français soit la langue officielle, l'allemand s'étudie dès l'âge de 8 ans, plusieurs de nos élèves étant suisses allemands. Cela leur facilite la poursuite de leurs études en Suisse alémanique, mais complique sérieusement les programmes de notre Ecole, en multipliant, dès le plus jeune âge, le nombre des branches à étudier dans des classes à 2 ou 3 ordres.

D'autre part, les leçons de français sont diminuées d'autant d'heures qu'il faut pour les leçons d'allemand, ce qui n'est pas très heureux au moment où l'on jette les bases de la langue officielle de l'école. Il résulte de cet état de choses que notre Ecole, bien qu'elle vise à remplacer un établissement suisse et officiel, lui est difficilement comparable du fait de ce dualisme permanent des deux langues nationales qui nous oblige en quelque sorte à mener de front deux écoles, deux conceptions différentes.

De plus, dès la 2e année, l'arabe est au programme et son étude est obligatoire. Le latin apparaît, à titre facultatif, en 6e année, et l'anglais en 7e. Ainsi, dès la 1re année d'école secondaire, nos élèves ont à suivre l'étude de 5 langues, ce qui ne se voit nulle part dans les écoles du pays. Le programme comprenant en outre toutes les branches données dans les écoles officielles suisses, on comprendra aisément que nos enfants n'ont guère le temps de se croiser les bras et que les maîtres ont à faire face à une lourde tâche.

N'oublions pas non plus que notre école secondaire n'est pas au niveau d'une simple *« Sekundarschule »*. Elle le dépasse largement pour atteindre celui d'un Progymnase ou d'une école correspondant à peu près au Collège Scientifique cantonal de Lausanne. Or, donner des leçons d'une pareille importance à 3 classes réunies (vu le petit nombre de nos élèves, nous ne pouvons nous offrir le luxe de séparer les

7e, 8e et 9e années) n'est pas une sinécure car les programmes sont chargés et le temps terriblement limité.

L'établissement du programme annuel n'est pas non plus de tout repos. Nous nous efforçons de calquer notre plan sur celui de deux cantons suisses : Vaud et Zurich afin d'obtenir une certaine uniformité et une même ligne de conduite dans toutes les classes. Mais il s'agit de l'adapter malgré tout aux exigences futures de nos enfants qui se disperseront plus tard dans des écoles supérieures de tous les coins de la Suisse. Il faut aussi tenir compte du pays dans lequel on vit et où nos enfants seront peut-être appelés à demeurer une fois leurs études terminées.

Le programme doit être en outre minutieusement établi et mesuré, car le nombre des jours de travail effectif est moins élevé qu'en Suisse, nos vacances étant singulièrement plus longues durant la saison chaude. Dès la fin de juin et souvent bien avant — tout travail sérieux devient impossible à cause de la chaleur accablante et surtout de l'humidité anémiante et déprimante. Tout cela n'est pas fait pour simplifier notre tâche.

Le choix des manuels est un véritable casse-tête. Il n'en est aucun qui soit réellement destiné aux écoles suisses à l'étranger. Nous utilisons pourtant des livres suisse, mais c'est aux maîtres à combler certaines lacunes, à multiplier les explications dont n'ont pas besoin les enfants restés au Pays. Imaginez-vous un peu — pour ne citer qu'un exemple — ce que représente un manuel de géographie suisse pour un enfant qui n'a vu que le désert et le Delta du Nil ? Il lui manque toutes les notions qu'un petit Suisse du pays acquiert pour ainsi dire en naissant ! Il en est de même pour l'histoire, l'instruction civique, les sciences naturelles, difficiles à enseigner par le fait que toute une atmosphère fait défaut ici pour servir de cadre indispensable à ces études. C'est encore aux maîtres qu'on demande de créer ce qui manque ici parfois si fortement. Nos enfants sont également privés du contact nécessaire et bienfaisant avec les hommes et les choses du pays, contact qui constitue la meilleure école, l'école de la vie. Béni sera le jour où la Confédération voudra bien publier des manuels spéciaux — dont quelques-uns sont à l'étude maintenant — à l'usage des écoles suisses à l'étranger.

Il existe, hélas, d'autres inconvénients, irrémédiables parce que dus au climat : la chaleur, l'humidité exercent sur les enfants une influence déprimante au début de l'été ; les jours de « khamsin » où souffle le vent torride du désert, tout chargé de fine poussière, sont aussi des moments très pénibles ; les premières pluies, au seuil de l'hiver, provoquent une nervosité, une excitation dont les leçons se ressentent sérieusement. Les maîtres ne doivent pas négliger ces facteurs qui jouent un rôle énorme au cours des études.

En outre, les éducateurs doivent lutter constamment contre certaines influences négatives de l'ambiance dont les plus fâcheuses sont la nonchalance, le laisser-aller, l'esprit de facilité, le virus matérialiste. Il faut s'élever sans relâche contre ce matérialisme envoûtant qui n'est pas particulier au Proche-Orient, certes, mais qui se manifeste d'une

façon aiguë dans notre ville essentiellement commerçante et spéculatrice. Il demande de nous, adultes, un effort constant de réaction contre une optique fausse et dégradante. Quant aux enfants qui nous sont confiés et qui n'échappent que difficilement à l'atmosphère générale, nous devons leur montrer et démontrer à tout instant l'importance des vraies valeurs, de celles qui ne se « cotent » pas mais qui, seules, permettent à l'homme de s'élever à sa vraie hauteur et d'acquérir la paix du cœur dans une existence de dignité. Il nous faut donc réagir sans cesse pour que nos enfants deviennent et restent de bons et vrais Suisses.

Ces difficultés, pour la plupart inhérentes à la nature même de l'école suisse à l'étranger, ne sont pourtant pas des obstacles insurmontables. Quantité d'enfants les ont rencontrées et vaincues. Elles demandent simplement aux maîtres et aux élèves un effort supplémentaire et une plus grande compréhension de leur tâche.

Il faut bien le reconnaître : l'effort qu'on exige de nos enfants est sensiblement plus grand que celui qu'on demande à leurs camarades du même âge vivant au Pays. En outre, à ces devoirs scolaires proprement dits s'ajoutent des devoirs sociaux, c'est-à-dire que notre Ecole participe d'une façon très active à la vie de la Colonie en prêtant son concours à toutes les manifestations importantes d'ordre religieux patriotique ou charitable. Il en résulte pour nos enfants une certaine fatigue bien visible à la fin de l'année scolaire. Malgré tout, il faut croire que nous obtenons de bons résultats puisque notre Ecole est souvent citée en exemple à Alexandrie et qu'il arrive fréquemment que des étrangers tentent d'obtenir la permission d'y mettre leurs enfants : nous nous voyons alors obligés de leur refuser cette faveur, selon notre règlement très strict à ce sujet.

Quant à la situation matérielle des maîtres, elle ne vaut certes pas celle des collègues restés au Pays bien qu'étant légèrement supérieure à celle des maîtres des autres écoles suisses de l'étranger. Les autorités fédérales, en promulguant, en 1947, l'arrêté concernant une aide aux écoles suisses de l'étranger, nous ont apporté un appui très précieux sous la forme d'une Caisse de pension avec prestations de la Confédération, et d'une contribution spéciale aux écoles proportionnée au nombre d'élèves suisses. Nous sommes très reconnaissants à nos hautes autorités d'avoir eu à notre égard cet aimable geste, mais nous croyons pouvoir dire — et nous sommes sûrs d'avoir l'appui de tous nos collègues de l'étranger — que cette aide ne correspond pas aux sacrifices consentis aussi bien par les Colonies que par les maîtres. Car, vous l'aurez bien compris, il faut une bonne dose d'idéalisme, de foi, de renoncement et d'optimisme pour assumer consciencieusement de lourdes tâches dans des conditions souvent difficiles.

Certes, nos traitements nous permettent de subsister en Egypte où le coût de la vie est très légèrement inférieur à celui de la Suisse, mais le problème devient épineux lorsqu'il s'agit de passer des vacances d'été en Suisse. Or, ces vacances au Pays sont absolument indispensables de temps en temps, au moins tous les deux ou trois ans. Pour deux raisons : tout d'abord pour restaurer sa santé altérée par le climat débi-

litant des régions subtropicales chaudes et humides ; ensuite, pour reprendre contact avec les milieux scolaires du Pays et s'efforcer de rester à la hauteur de sa tâche. Sans compter la joie de revoir ses parents, ses amis et le cher Pays dans toute son éclatante beauté. Eh bien, lorsqu'on veut entreprendre ce long voyage — et surtout avec une famille, ce qui est le cas de quatre maîtres sur les six de notre Ecole — toutes les économies péniblement accumulées à force de renoncements disparaissent d'un seul coup en frais de transport ridiculement élevés depuis la fin de la guerre. Et il faut encore vivre en Suisse durant ces 3 mois de vacances ! D'autre part, si l'on arrive à transférer quelque argent, on s'aperçoit alors que la livre égyptienne a perdu, par la dévaluation, les 30 % de sa valeur !

On voudra bien nous pardonner d'avoir insisté sur ce problème du séjour au Pays natal, mais on comprendra mieux alors que, pour nous, les vacances d'été sont toujours saluées avec une joie mêlée d'apprehension. Qu'on ne nous taxe pourtant pas de « matérialistes » car ces difficultés toutes personnelles ne nous empêchent pas de faire notre devoir au plus près de notre conscience.

En somme, nous pouvons être fiers des résultats obtenus durant ces 30 premières années. La Colonie suisse d'Alexandrie possède une excellente école que les enfants aiment et qu'ils fréquentent avec joie. Nos élèves sont animés d'un bon esprit et s'efforcent de maintenir les qualités d'honnêteté, de conscience scrupuleuse et de charité de notre peuple. Ils ont bien compris tous les devoirs qui incombent aux enfants de la Cinquième Suisse.

Quant à l'avenir de notre Ecole, il est bien difficile, dans les circonstances présentes, de l'imaginer avec clairvoyance. Tout ce que nous pouvons souhaiter, c'est qu'une meilleure compréhension des rapports humains nous permette d'envisager un jour un essor réjouissant et mérité de notre belle Ecole.

Ecole Suisse d'Alexandrie :
Le Directeur : (sig.) A. Beauverd.

P.-S. - Nous sommes infiniment reconnaissants à l'« Educateur » d'avoir bien voulu nous accorder l'hospitalité de ses colonnes tout en essayant d'intéresser ses lecteurs au sort de collègues isolés sur terre africaine. Nous serions très heureux si notre article suscitait quelques réactions parmi nos collègues du Pays auxquels nous songeons bien souvent avec ce brin de nostalgie que provoque une existence vécue dans un monde totalement différent de notre chère et lointaine petite Patrie.

LE PROBLÈME DE LA LIBERTÉ DE L'ENFANT

Le corps des instituteurs lausannois a fait l'honneur à notre pays de présenter la pétition pour les droits de l'enfant. Ceux-ci sont ceux mêmes de la personne — d'une personne en devenir. L'enfant a essentiellement le droit de devenir.

Devenir, selon une volonté qui est celle de toute civilisation ; mais selon une volonté qui possède des racines dans son être particulier. Eduquer, c'est **tirer hors de**. C'est à la fois imposer à l'enfant une orientation qu'il n'adopte pas spontanément, et le suivre par une adhésion à son propre mouvement naturel — provoquer et sympathiser.

On a eu raison de renier l'éducation autoritaire qui ignore les sentiments propres de l'enfant, ses droits à quelque égard, ses légitimes aspirations, et de lui substituer un climat de liberté qui conditionne l'épanouissement de ses facultés.

Mais plus d'un a su dire, aujourd'hui, le danger d'un libéralisme maladroit. Moins peut-être dans les classes que dans les familles, on a laissé faire, et ce fut une démission de l'autorité ; on a confondu climat de liberté et anarchie.

Tout le mouvement d'humanisation, qui explique le développement de la vie et de l'humanité aussi bien que la formation de la personne, est générosité originelle, mais ensuite organisation progressive par discipline. Le jaillissement libre et la recherche de l'ordre sont les deux conditions d'une évolution personnelle correcte. Le premier n'a lieu qu'à partir d'un état d'autonomie ; la seconde a besoin, pour se faire, de la direction d'autrui, de l'aide de ceux qui connaissent l'ordre. Une saine éducation répond à ces deux exigences contradictoires : le droit de l'enfant à la liberté qui l'affirme, son droit à la contrainte qui le façonne.

Il faut distinguer pratiquement deux libertés d'ordre différent.

Néfaste est la liberté matérielle : on ne laisse pas l'enfant choisir de fumer par exemple. L'adolescent le plus en opposition avec son milieu salue toute discipline qu'on lui propose : son anarchie psychique lui en fait sentir le besoin.

Mais que la discipline soit proposée avec tact. Elle n'est pas inconciliable avec la liberté morale dont l'adolescent a besoin pour s'affirmer dans le monde et à laquelle il a droit en tant que personne humaine. Il est sans doute plus facile à un adulte de renoncer à la direction que de faire celle-ci plus rigoureuse mais plus humble. Mais c'est une exigence de l'éducation et un devoir irrécusable de l'éducateur, de reconnaître et de respecter la personne de l'adolescent, à savoir sa pensée légitime, son intelligence et son goût, au même titre que toute personne mûre, qui lui est rigoureusement égale en signification morale.

Un tel effort coûte à l'adulte qui se cherche dans son comportement une supériorité. Il y parvient par une transformation intérieure de sa propre attitude. Qu'à l'acte de provocation, il apprenne à joindre celui de sympathie.

Ces vues sur l'éducation se rattachent au problème du libre arbitre. C'est le mérite de la solution personneliste d'envisager la liberté humaine dans la perspective de l'acceptation d'une discipline. La personne est une geste autonome, mais qui se définit par les limites qu'il se donne. Former l'adolescent, c'est le faire éprouver sa responsabilité et lui offrir les occasions de l'assumer.

J. Cl. Eberhard.

Cherchez-vous un but
POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Kandersteg
1200 m.

Le but de promenade nouvellement ouvert aux
écoles et sociétés

la région de la Gemmi

accessible avec le nouveau TÉLÉFFÉRIQUE. Ouverture
en juin. En 6 minutes à la station sur la montagne à
1840 m. Renseignements par téléphone (033) 8.20.78
ou par l'Office du Tourisme (033) 8.20.20.

Pour vos courses scolaires nous vous proposons :

CHAMPÉRY-PLANACHAUX (1800 m.)

PORTE DU SOLEIL (1964 m.)

LA TOUR DE DON (2001 m.)

VALERETTE (2062 m.)

MORGINS (1400 m.)

Chemin de fer AIGLE-OLLON-MONTHEY-CHAMPÉRY

Service d'autocars pour MORGINS et les GIETTES

Téléférique CHAMPÉRY-PLANACHAUX

Télésiège MORGINS-LE CORBEAU

Renseignements à la Direction A.O.M.C., Aigle, Tél. (025) 2.23.15

QUELQUES BUTS DE COURSES !

Le Chasseron - Les Rasses

Les aiguilles de Baulmes

Le Suchet

en utilisant le parcours pittoresque du

Chemin de fer électrique d'Yverdon à Ste-Croix

Pour vos courses d'école
la région desservie par le chemin de fer

BEX - VILLARS - BRETAYE

vous offre une grande variété d'excursions

**Chamossaire - Lac des Chavonnes - Taveyannaz -
Solalex - Anzeindaz - Bovonnaz**

Télésiège Col de Bretaye-Lac Noir. . Si le nombre de voyageurs est suffisant:
automotrice directe pour Bretaye. Tarif spécial pour écoles.

Vos excursions scolaires

Au pays des trois Drances

**Lac Champex - La Fouly - Ferret - Verbier -
Fionnay - Mauvoisin - Col et Hospice du
Grand-St-Bernard (alt. 2472 m.)**

Circuit: 1. Orsières-Champex-Les Valettes, par les gorges
du Durnand. 2. Grand-St-Bernard-Ferret,Orsières, par le Col
de Fenêtre.

Chemin de fer Martigny-Orsières et ses services automobiles.

Trains et cars spéciaux sur demande.

Tarifs réduits pour sociétés et écoles.

Prospectus et renseignements : Direction M. O. Martigny-Ville
Tél. (0.26) 6.10.70.

MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT

vos élèves trouveront à

Bellerive-Plage, Lausanne

L'heure de plaisir...

La journée de soleil...

Des vacances profitables

Conditions spéciales faites aux élèves accompagnés de l'instituteur

Hôtel du Saut-du-Doubs

(à 5 min. de la chute)

Grandes salles — Belles terrasses ombragées
Repas spéciaux pr écoles — Excellents potages
(pique-niques autorisés). Service de canots-moteur

Tél. (039) 3.30.60

G.-A. MATHEY

GRAND PARADIS CHAMPERY

BUT DE PROMENADE AGRÉABLE
EMPLACEMENT POUR PIQUE-NIQUE
SALLE POUR SOCIÉTÉS
RESTAURATION, RAFRAICHISSEMENTS
ARRANGEMENTS POUR ÉCOLES
ET SOCIÉTÉS

Téléphone 4 41.67
Famille A. Bochatay, propr.

SALLES POUR SOCIÉTÉS ET COURSES D'ÉCOLES

Angle Terreaux - Chauderon - Lausanne

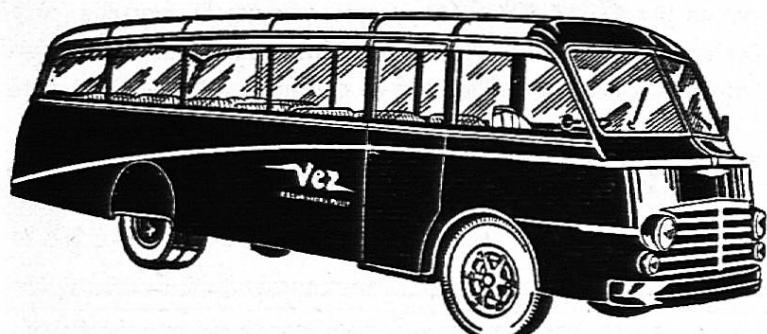
Le Cacillon

S. à r. l.

Bon goût

Bon marché

GRANDS RESTAURANTS
ET TEA-ROOM SANS ALCOOL



CARS DE 27 ET 30 PLACES

Notre
dernier modèle
tout confort

VEZ & Fils

EXCURSIONS

PULLY

Tél. 2.35.02

HENNIEZ LITHINÉE
EAU DIGESTIVE

Editions F. NATHAN (J. Muhlethaler, agent)

Rue du Nant 31, GENÈVE

J. HUBER

Jeux et occupations pour les petits

Le moyen de réaliser, sans matériel coûteux, un nombre considérable de jeux amusants.

Fr. 7.30

Collègues,

lors de vos réunions de classe
arrêtez-vous à

l'Auberge de la Sallaz

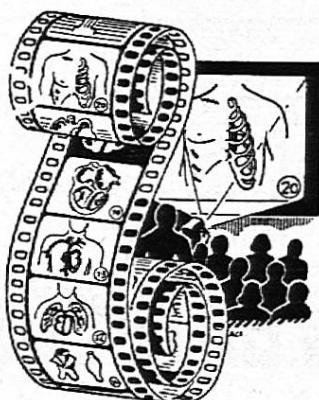
*

2 jeux de quilles

Vos imprimés

*seront
exécutés
avec goût
par l'*

**Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux**



Films-Fixes pour écoles prim. et second. (Liste C sur demande). Barème dégressif ramenant le film-fixe à Fr. 2.45 par commande de 10 films. Envoi de films-fixes à choix. Liquidation des **Camerafix** remplacées par la nouvelle petite lanterne scolaire Noris-Trumps ultra-lumineuse à Fr. 150.- (Tarif illustré sur demande.) Facilités de payement. Chez le spécialiste :

PHOTO POUR TOUS s. a.
5 BOULEVARD GEORGES FAVON - GENÈVE

Pour dames, messieurs et enfants, semelles crêpe
un choix incomparable parmi les
meilleures marques suisses.

Boxcalf brun
N° 39-45

33.80

HUG



Chaussures Kurth

NEUVEVILLE
GENÈVE
NEUCHATEL
LANDERON

FRIBOURG
LA CHAUX-DE-FONDS
AARBOURG
MONTREUX

DROGUERIE DE L'ÉTOILE S.A.

1, RUE NEUVE

LAUSANNE

A notre rayon beaux arts :

Gouache

Aquarelle

Boîtes assorties

Crayons

Couleurs - Papiers - Pinceaux

Marques Talens - Watteau - Pelikan

Rowney - Lefranc, etc.

TR

SIMMEN + CIE

Meubles + Décoration

Rue de Bourg 47, 49

LAUSANNE

5 % d'escompte au Corps enseignant

vous offre

Berset

CONFECTION
ET MESURE
DAMES
MESSIEURS
ENFANTS

11, rue Haldimand, Lausanne

3 étages, mais pas de vitrine

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J. A. - Montreux

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE SECOURS MUTUELS

COLLECTIVITÉ S.P.V.

*Etes-vous assuré
contre la maladie?*

Demandez sans tarder tous renseignements à

M. F. PETIT

Ed. Payot 2 Lausanne Téléphone 23 85 90

Pour combinaisons maladie-accidents-tuberculose etc.

CHAQUE JOUR de la salade au



Citrovin

le vinaigre de citron renommé.
Pour le gourmet : MAYONNAISE
Nünalphorn au Citrovin.

Citrovin S.A., Zofingue



CHAUSSURES BALLY
AUX DOCKS
Lausanne
Rue
Halidam 18



MACK Papetier du Dôme
est installé définitivement

1, RUE ENNING

LAUSANNE

TÉL. 22.06.55

LE DÉPARTEMENT SOCIAL ROMAND

des Unions Chrétiennes de Jeunes Gens et des Sociétés de la Croix-Bleue
recommande ses restaurants à

Colombier (Ntel) : Restaurant sans alcool D.S.R. Rue de la Gare 1. Tél. 6 33 55.

Lausanne Restaurant de St-Laurent - Au centre de la ville (carrefour Palud - Louve - St-Laurent). Restauration soignée - Menus choisis et variés. Tél. 22 50 39.

Neuchâtel Restaurant Neuchâtelois sans alcool - Faubourg du Lac 17 - Menus de qualité - Service rapide - Prix modérés - Salles agréables et spacieuses. Tél. 5 15 74.

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Pour vos courses scolaires

chez nos marchands

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 10.50 ; Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

Nouveautés : AMI HENCHOZ

English in higher forms A descriptive grammar

Un volume de 120 p., 14×21, relié sous couverture laquée Fr. 4.80

Cette grammaire est destinée aux classes supérieures, c'est-à-dire aux élèves des troisième et quatrième années d'anglais ; elle fait donc suite aux cours élémentaire et moyen de Hübscher. Elle se propose de résoudre des problèmes plus avancés, tout en remettant en mémoire les règles principales de la langue. Rédigée tout en anglais, dans l'esprit pédagogique le plus moderne, elle comprend des listes étendues, des exemples tirés de textes d'auteurs, la mention de nombreuses particularités et des exercices.

Les maîtres trouveront, dans ce nouvel ouvrage, les suggestions les plus utiles pour leurs cours.

CH. NANN

Cours de sténographie Duployé adaptée à la langue anglaise

Un volume de 56 p., 15×21, broché Fr. 3.75

Aucun système sténographique ne convient mieux à la langue anglaise que le Duployé. Cette adaptation suit de très près le graphisme français. Elle se compose d'un aperçu de sténographie intégrale, d'un exposé de métagraphie commerciale et professionnelle et d'exercices d'entraînement. Les élèves acquerront ainsi facilement les bases d'une écriture précise, lisible et rapide.

Ce cours fait partie de la collection des Manuels d'enseignement commercial, en même temps que de la série des Manuels officiels de l'Institut sténographique suisse Duployé.

Carte du canton de Vaud

Echelle 1 : 150 000, format 63×67, avec titre en couleurs et carte des districts au dos, sur papier Fr. 2.85

Nouvelle édition, avec relief reproduit d'après la technique graphique la plus perfectionnée, tracé des routes, chemins et voies ferrées net et distinct, données soigneusement revues.

Cette carte scolaire, qui embrasse presque toute la Suisse romande, rendra aussi de grands services pour le tourisme.

LIBRAIRIE PAYOT

LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL - VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE - ZURICH

Cherchez-vous un but

POUR LES COURSES D'ÉCOLE ET DE SOCIÉTÉS ?

Les Diablerets 1200 m. **Hôtel Terminus** Tél. 6 41 37

*Point de départ de nombreuses excursions — Salle pour sociétés
Prix spéciaux pour groupe — Dortoir moderne avec douche
A. GISCLON-MICHAUD, chef de cuisine*

Lac Retaud 1700 m. Tél. 6 41 43

*Les plus belles promenades au pied des hautes montagnes — Floraisons superbes — But de sortie pour écoles — Arrangement pour soupe, couche, petit déjeuner — Rafraîchissements de choix —
Dortoir — Barque — Jeux*

La Direction

**HOTEL DE LA PRAIRIE
YVERDON**

Son grand parc tranquille (pour courses d'école) — Sa terrasse - Son carnotzet Grandes salles pr congrès et repas de noce - Cuisine très soignée.

André CURCHOD

Tél. 2.30.65

Dir. et chef de cuisine

Tour de Gourze

Altitude 930 mètres

Course classique, belvédère idéal sur le lac Léman et les Alpes ; accès facile par les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully ; une heure de marche agréable pour les deux premières gares et une heure et quart par Cully (un peu plus pénible). Restaurant au sommet; soupe, thé, café (prix spéciaux pour les écoles); limonade, vin, etc. Restauration chaude et froide.

*Se recommande : Mme Vve A. BANDERET
Téléphone sous Tour de Gourze 4.22.09
Poste de Riex s/Cully.*

Pour vos courses scolaires

Châtel-St-Denis
Les Paccots

BUREAU OFFICIEL DE RENSEIGNEMENTS — TÉLÉPHONE **5.90.35**



Nos voyages organisés

*Projets et devis sans engagement
Conditions spéciales pour Sociétés,
Ecoles, Pensionnats, etc.*

Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable. Abonnements kilométriques. **Abonnements de vacances.**
(7 jours ouvrables) depuis **Fr. 24.-**

Pour tous renseignements, s'adresser à la DIRECTION A OUCHY-LAUSANNE, tél. 26 35 35
ou au BUREAU DE LA COMPAGNIE A GENÈVE, Jardin-Anglais, tél. 4 46 09

Vos excursions scolaires

Au pays des trois Dranses

**Lac Champex - La Fouly - Ferret - Verbier -
Fionnay - Mauvoisin - Col et Hospice du
Grand-St-Bernard (alt. 2472 m.)**

Circuit : 1. Orsières-Champex-Les Valettes, par les gorges du Durnand. 2. Grand-St-Bernard-Ferret,Orsières, par le Col de Fenêtre.

Chemin de fer Martigny-Orsières et ses services automobiles.

Trains et cars spéciaux sur demande.

Tarifs réduits pour sociétés et écoles.

Prospectus et renseignements : Direction M. O. Martigny-Ville
Tél. (0.26) 6.10.70.



VISITEZ
MORAT

Plages - Arcades - Promenades - Remparts
Exposition artisanale : 24 août - 2 sept. 1951

Belle région d'excursions

Châtel-St-Denis, Blonay, Chamby,

Les Pléiades — 1400 m. — le belvédère veveysan,
vue magnifique, vaste emplacement de jeu, restaurant
arrangements pour écoles et sociétés.

Renseignements Ch. de fer électriques veveysans tél. 5.29.22, Restaurant Pléiades tél. 5.34.23

Les tramways lausannois **JORAT**

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de MONTHERON et du JORAT (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la direction. Tél. 4.84.41

DENT-DE-VAULION

(1487 m.)

Route carrossable, accessible aux autocars jusqu'au

Chalet-Restaurant

(à 5 min. du sommet)

où maîtres et élèves trouveront soupe, boissons et souvenirs à prix modérés.

Tél. (021) 8 49 36 DEVAUD

ARPETTAZ s/Champex **Chalet du Val d'Arpettaz**

à 30 min. du lac

Restauration

Dortoirs avec couchettes

Arrangements pour écoles et sociétés

Tél. (026) 6.82.21 C. Lovey, propr.

VISITEZ

Le Pays de Fribourg et la Gruyère

grâce aux

CHEMINS DE FER FRIBOURGEOIS

Billets collectifs au départ des gares C. F. F. Trains spéciaux. Autocars. Fribourg, tél. 2 12 63; Bulle, tél. 2 78 85.

Connaissez-vous déjà le **Canal de la Broye**
reliant les lacs de Neuchâtel et de Morat? Les bateaux de la
Société de Navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat S. A.

y entretiennent un service régulier dès le 10 juin

TAXES POUR ÉCOLES, BILLETS COMBINÉS AVEC LES CHEMINS DE FER
RENSEIGNEMENTS PAR LA DIRECTION A NEUCHATEL, MAISON DU TOURISME

Toute une région facilement accessible

GRACE AUX CHEMINS DE FER
AIGLE-LEYSIN
et
AIGLE-SÉPEY-DIABLERETS

Quatre lacs alpins

*De nombreux buts de courses
Belle flore alpine*

Quelques suggestions

Aigle - Leysin - Lac d'Aï
Aigle - Leysin - Pierre du Mollé - Le Sépey
Le Sépey - Col des Mosses - Lac Lioson
Les Echenards - La Forclaz - Lac des Chavonnes
Les Diablerets - Lac Retaud - Col du Pillon
Les Diablerets - Palette d'Isenau

Tarif spécial pour écoles

Parcours	1 ^{er} degré jusqu'à 16 ans		2 ^{me} degré de 16 à 20 ans	
Aigle C. F. F.	S. C.	A. R.	S. C.	A. R.
Leysin-Village	1.10	1.65	1.60	2.45
Leysin-Feydey	1.25	1.90	1.90	2.85
Plambuit	—.70	—.95	1.—	1.45
Les Planches	1.10	1.55	1.65	2.40
Le Sépey	1.15	1.65	1.75	2.55
Les Echenards	1.35	1.95	2.05	2.95
Les Diablerets	1.70	2.45	2.55	3.70

Sur demande: TRAINS SPÉCIAUX — Aigle tél. 2 21 15 et 2 22 15